

Compte rendu du Conseil Municipal du 13 avril 2021

Par le groupe « Une vision durable pour Pertuis »

Actualité :

- Le Conseil Municipal a rendu un hommage appuyé à Claude CARBO, élu municipal pendant 19 ans. Commerçant et délégué au sport, il fut également président de l'USR.
- **Lutte contre la COVID :** Sur Pertuis, à ce jour près de 3500 personnes ont reçu une première injection et 1500 ont reçu une seconde injection. **Test Covid :** L'école Pierre Augier est école pilote sur le déploiement des tests salivaires.
- **Gare de Pertuis :** Le Ministre des transports a rendu une décision négative concernant le passage du train de nuit Paris-Briançon par Pertuis pendant la durée des travaux qui affecteront la ligne régulière.

Le Président du Conseil Régional s'est engagé à la réouverture de la gare de Pertuis en octobre 2021. Il annonce 3 trains Pertuis-Marseille le matin // 1 train à midi // 3 trains le soir. (En espérant qu'il ne s'agisse pas de simples promesses électorales à quelques semaines de la remise en jeu de son mandat.)

Motion tendant à la réouverture des commerces de proximité.

Afin de préserver le tissu économique et la vitalité de notre centre-ville, nous avons voté une motion demandant au Gouvernement la réouverture des commerces de centre-ville sous réserve d'une stricte application du protocole sanitaire renforcé.

Finances locales : Le conseil municipal a voté la non augmentation de la taxe sur les fonciers bâtis et non bâtis.

Mise en place d'un office du tourisme associatif :

La loi a confié la compétence « Tourisme » à la métropole d'Aix-Marseille. Cette dernière a voté une délégation de cette compétence aux communes. Le préfet des Bouches-du-Rhône attaque la délégation de compétence au motif qu'il s'agit de compétence que la Métropole devrait assurer en direct.

En attendant la décision du tribunal administratif, l'équipe municipale propose la création d'une association « office du tourisme de Pertuis » afin d'assurer cette compétence.

- Nous nous sommes abstenus. Compte tenu de la forme juridique du dispositif dans lequel une collectivité délègue une compétence à une autre qui la confie *in fine* à une association. Nous estimons que ce montage est bancal et qu'il manquera de lisibilité et de transparence.

Mise en place d'un permis de louer :

La majorité envisage de mettre en place un « permis de louer » afin de lutter contre l'habitat insalubre et les marchands de sommeil. Il s'agirait d'une déclaration préalable à la mise en location d'un bien, que le propriétaire devra déposer en Mairie. Les services municipaux pourront alors procéder à des vérifications en matière d'hygiène afin de s'assurer que le logement mis à la location est conforme aux normes et critères de décence.

- Si nous partageons l'objectif de lutte contre l'habitat indigne, nous avons demandé des précisions concernant ce dispositif qui pourrait alourdir les démarches de mise en location pour les propriétaires respectueux des normes.

Mission locale de Pertuis : nous avons voté en faveur d'une subvention de 40 000 euros pour la mission locale du Sud-Luberon. Les équipes de la mission locale assurent un accompagnement indispensable et de qualité aux 16-25 ans sortis du système scolaire. En 2020, 600 jeunes Pertuisiens ont ainsi été reçus et 10 000 offres de formations ou d'emplois leur ont été proposées. Par ailleurs, des paniers de fruits et légumes sont actuellement donnés par le Département et distribués par les missions locales aux jeunes en précarité.

Groupe « Une vision durable pour Pertuis » - contact@visiondurablepertuis.fr

Eric Banon, Noëlle Trinquier, Jérôme Narbonne, Nicole Blanc, Pierre Crumière, Christina Berard.